

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD21

présenté par
Mme Le Vern, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de ces dispositifs de signalement »,

les mots :

« des dispositifs mentionnés au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.